

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le treize mai à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le sept mai, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s) : Mickaël DURAND (donne pouvoir à Jérémy GARCIA), Yamina KHELID.

Absent(s) : aucun.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En ouverture de séance, Monsieur le Maire remercie les élus et le conseil municipal junior pour l'organisation de la commémoration du 8 mai 1945.

En second lieu, et contrairement à la pratique du moment, Monsieur le Maire propose de ne pas voter d'aide exceptionnelle pour la restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris. Bien que l'incendie de ce monument national majeur ait meurtri tous les Français, l'enjeu essentiel de sa restauration ne semble plus être financier, suffisamment de fonds privés et publics ayant été recueillis pour ce faire.

Compte-tenu des faibles ressources de nos villages, Monsieur le Maire propose de concentrer les efforts communaux sur le patrimoine local, qu'il convient aussi d'entretenir pour le transmettre aux générations futures car ses composantes multiples font la richesse de l'histoire, la culture et des paysages français. Ainsi en est-il par exemple du volet patrimonial travaillé sur la Maison Quarrée et la Cour Davity dans le cadre de la restructuration de la mairie et de l'agence postale de Moras-en-Valloire.

Proposition unanimement partagée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019

Le procès-verbal de séance du 8 avril 2019 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Concernant le périmètre d'éligibilité de l'opération façades, il est précisé qu'un plan a été annexé à la délibération.

Le procès-verbal de séance du 8 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : acompte mission ingénierie travaux mairie, vêtements service technique, contrat copieurs, maintenance clocher de l'église, nouveau véhicule service technique et assurance, changement enseigne La fontaine des Ramus.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Offre de complémentaire santé communale

Monsieur le Maire rappelle ce sujet déjà évoqué lors de la précédente séance. Être bien remboursé de ses dépenses médicales est une préoccupation importante pour chacun d'entre nous. Pourtant, parmi nos habitants, certains peuvent avoir une couverture santé minimum voire se priver d'une complémentaire pour des raisons financières.

La commune souhaite se mobiliser pour la santé et le pouvoir d'achat des Morassiens. Elle vient de se voir présenter la mise en place d'une offre promotionnelle de complémentaire santé (mutuelle) avec des tarifs préférentiels pour ses habitants. Ces tarifs avantageux sur une large gamme de formules sont proposés par la société AXA.

Dans le respect du droit de la concurrence, la commune ne prend aucun engagement contractuel ni financier. Elle accepte seulement la mise en place de cette offre comme elle le fera dans les mêmes conditions pour toute autre proposition comparable.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'une offre promotionnelle de complémentaire santé (mutuelle) avec des tarifs préférentiels pour ses habitants.

Une réunion publique de présentation de cette nouvelle offre de Complémentaire Santé Communale se tiendra : Mercredi 19 juin à 18h30 - Salle des fêtes de Moras-en-Valloire.

4. Point sur les projets scolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets d'activités et de sorties scolaires pour les élèves de l'école primaire de la commune. Cinq dossiers ont été approuvés et cofinancés par délibération du 8 avril dernier. Il s'agit d'un cycle Photographie pour les élèves de cycle 3, un cycle Poney pour les élèves de maternelle au centre équestre de Taravas. Les élèves du cycle 2 ont un projet de création de film d'animation avec l'association Terres de Récits.

Pour les sorties de fin d'année des élèves des cycles 2 et 3, il est prévu une visite de l'institut Lumière, ainsi que du musée de la miniature à Lyon ; et pour les élèves de maternelle, une journée au parc Indian's Valley à Beauregard-Baret.

Suite au retour d'une enseignante en congés maternité, un nouveau dossier est proposé pour une activité accrobranche le 14 juin prochain. L'article budgétaire 6745 ne dispose toutefois plus de crédits disponibles. Par ailleurs, l'association de parents d'élèves indique que le montant d'un des dossiers votés sera probablement revu à la baisse.

Il est ainsi proposé de maintenir les aides préalablement attribuées par délibération du 8 avril 2019 en l'état (pour 2464,50 €) mais sans complément pour ce nouveau projet. L'association l'Ecolline apportera son soutien sur ce dernier. Approuvé à l'unanimité.

5. Festival « L'Art et La Matière » 2019

Monsieur le Maire rappelle que la commune accueillera pour la sixième fois le festival L'Art et La matière en Drôme des collines en partenariat avec l'association Moras en valeur.

Créé en 2009, ce festival a pour objectif de mettre en résonance des œuvres contemporaines et des lieux chargés d'histoire. L'association invite donc, des artistes à prendre possession, pour un temps, de quelques-uns de ces lieux. Les rencontres générées entre les artistes et le public, contribuent à la

découverte de l'art d'aujourd'hui. Son cheminement à travers la Drôme des Collines permet d'apprécier toute la beauté, la diversité des paysages et la richesse du patrimoine de ce territoire.

L'édition 2019 se tiendra du 1er au 16 juin. L'artiste reçue à Moras-en-Valloire est Gaëlle Guibourgé, sculpteur. Son travail s'inspire de l'écriture préhistorique découverte à Moras sur des poteries de l'Age du Bronze. Elle s'intitule "*Sur mon chemin... traces, empreintes, écrits*".

L'exposition démarrera près du parvis de l'église, en montant sur la colline. L'entrée reste gratuite et ouverte tous les jours de 14h à 19h. Le vernissage de l'exposition aura lieu Samedi 1er juin 16h, Place de l'église. Monsieur le Maire remercie les élus qui pourront apporter leur aide pour celui-ci et tenir des permanences.

6. Vœu contre la fermeture des guichets en gare de St-Rambert d'Albon et de St-Vallier

Le Conseil Municipal de Moras-en-Valloire souhaite alerter la SNCF, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur sa vive opposition face à la fermeture programmée et définitive des guichets en gares de Saint-Vallier, à partir du 28 mai et de Saint-Rambert d'Albon, à partir du 31 mai.

Les communes de Saint-Vallier et de Saint-Rambert d'Albon ont récemment été informées de la fermeture des bâtiments de ces deux gares et de leurs guichets d'accueil, d'informations, de renseignement et de ventes de billets et abonnements. Cette information a été donnée sans aucune précision sur les délais, sans qu'aucune discussion préalable n'ait eu lieu et sans négociations avec les élus locaux, les agents de la SNCF impactés et les usagers de cette ligne. Cette méthode et cette façon de procéder sont tout simplement inadmissibles !

Cette déshumanisation du service public, réalité qui s'impose partout en France, est inconcevable notamment au regard de la fréquentation de ces deux gares par les usagers et des services qui sont rendus et attendus.

Ces décisions sont d'autant plus contradictoires que la rénovation totale des gares et l'installation de caméras de surveillance ont récemment été réalisées avec de l'argent public pour sécuriser les usagers et cela sans vision, ni anticipation du devenir de ces lieux !

Quelle sera la prochaine étape dans ce processus de rentabilisation du service public ? La suppression des arrêts dans ces deux gares ?

Par ces fermetures, les usagers n'auront d'autres choix que de prendre leurs titres de transports aux bornes automatiques ou sur Internet. Et pour tous les autres services, renseignements ou établissements d'abonnements, ils devront faire plus de 20 km pour se rendre en gare de Tain l'Hermitage ou de Péage de Roussillon.

Les mobilisations inédites de ces derniers mois en France ont pourtant vivement alerté les pouvoirs publics sur la non acceptation par les Français de l'éloignement des services publics. Ce sont les mêmes problématiques qui existent par ailleurs par rapport à la fermeture des urgences de Saint-Vallier la nuit et les week-ends. L'éloignement du service public est en totale contradiction avec les attentes des citoyens du territoire.

A l'heure où le coût financier des déplacements a été à l'origine d'une mobilisation inédite en France, A l'heure où le maintien de service public est devenu primordial pour maintenir la cohésion territoriale républicaine,

A l'heure où l'urgence climatique impose de modifier profondément les modes de déplacements et où des études sont menées sur la redynamisation de ces deux pôles-gare,

Nous exigeons que ces deux gares restent ouvertes et qu'un vrai dialogue s'engage avec les élus locaux, les syndicats et les collectifs d'usagers en prise directe avec les préoccupations des habitants et l'aménagement durable du territoire en matière de déplacement.

Vœu adopté à l'unanimité.

7. Vœu en soutien au service public de l'ONF, garant d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Le conseil municipal de Moras-en-Valloire réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause. Il déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir

de nos territoires. L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF, c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Vœu adopté à l'unanimité.

8. Permanences des élus pour la tenue du bureau de vote le 26 mai (élections européennes)

Monsieur le Maire rappelle la date des prochaines élections européennes. Il demande à chacun d'effectuer des heures de permanence pour la tenue du bureau de vote le dimanche 26 mai 2019. Le dépouillement nécessite aussi la présence des élus à partir de 18h. Le tableau de présence est complété et ajusté pour ce faire.

9. Point sur l'actualité et Questions diverses

Restructuration de la mairie, agence postale et cantine : le dossier de consultation des entreprises en publié jusqu'au 3 juin. Les marchés de travaux pourront être attribués après cette date.

Agence postale communale : en prévision des travaux à venir, déménagement dans le secrétariat de mairie prévu le 28 mai pour une réouverture le 3 juin.

Rencontres de quartiers : 1^{ère} rencontre tenue à Siberton le 3 mai

Dates à venir :

- **Samedi 18 mai 10h** Le village (partie Est jusqu'à la place) / Les Terreaux
Montée de la Madone/ Les Ormes / Fontblanchet
- **Vendredi 24 mai 18h** Le Val d'Or / Les Ramus / Les Terrasses / Le Bellevue
- **Samedi 1^{er} juin 10h** Les Bises
- **Samedi 8 juin 10h** Le village (partie Ouest jusqu'à la place) / Rue de l'église
- **Vendredi 14 juin 18h** Moureton / Fortune

Projet de pumtrack : évoqué lors de la séance du 8 avril, il devra être étudié en cohérence avec le projet de nouveaux logements à proximité du parc.

SIEPVG : facturation des suppressions de branchements eau potable. Sujet à évoquer en conseil syndical Valloire-Galaure.

Transfert de la compétence assainissement (réseaux) à la communauté de communes en 2020 : retour sur les conférences des maires et études faites. Délibération communautaire prévue en juin.

Personnel communal : prolongement du congé maladie d'un agent du service technique. Un contrat de remplacement a été renouvelé pour répondre aux besoins.

Quelques dates à venir :

- Prochaine Rencontre de quartier 18 mai 10h Place de la Liberté (voir autres dates précitées)
- Scrutin élections européennes le 26 mai 8h-18h
- Assemblée générale de l'ACCA le 26 mai 9h
- Vernissage Festival L'Art et La Matière le 1^{er} juin 16h
- Concours de pétanque semi-nocturne L'Ecolline le 7 juin au parc
- Café mille-feuille le 8 juin
- Conseil communautaire le 13 juin à Tersanne
- Réunion publique offre de complémentaire santé communale le 19 juin 18h30, salle des fêtes
- Petit salon de peinture 22 et 23 juin (vernissage 22 juin 11h)
- Fête de l'école le 29 juin
- Repas de quartier Le Val d'Or le 6 juillet
- Conseil communautaire le 11 juillet à Moras
- Feu d'artifice intercommunal le 14 juillet à Lapeyrouse
- Concours de boules - challenge de la municipalité le 3 août
- Spectacle Péricard « la malle aux chansons » le 9 août

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 5 juillet 2019 à 18h30

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.